

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1824

22 juillet 2015

### SOMMAIRE

ALG Luxco I S.C.A. ....	87506	Grafias S.à r.l. ....	87509
Auto Media Group S.A. ....	87515	Haemstede S.A. ....	87510
Bakass Investment Group S.A. ....	87509	H Ebco S.à r.l. ....	87510
BIL Patrimonial ....	87508	Hilti Luxembourg Holding S.à r.l. ....	87509
Blue Sea Ventures SPF S.à r.l. ....	87518	Hipoteca X Lux S.à r.l. ....	87511
Braas Monier Building Group S.A. ....	87508	Infomail S.A. ....	87552
Bresh S.A. ....	87513	Information System For Business Services S.à r.l. ....	87511
Brugama SPF S.A. ....	87523	Innova Phoenix S.à r.l. ....	87512
BSP Alpha Investments 1 S.à r.l. ....	87523	León Participaciones Argentinas ....	87506
BZ Fine Funds ....	87508	Luxespresso Systems S.A. ....	87507
BZLU ....	87508	Maestrale Projects (Holding) S.A. ....	87507
Calypsum S.A. ....	87509	MD Mezzanine S.A., SICAR ....	87552
Coalition Nationale pour les Droits de l'Enfant (National Coalition Luxembourg) ....	87550	Moventum S.C.A. ....	87506
DB Deutschland Property Partners S.C.A. ...	87507	Mowilux SA ....	87550
Dirco Investments S.A. ....	87542	Munin Investments S.à r.l. ....	87507
European General Investments ....	87542	MV Consulting services ....	87506
E-village S.A. ....	87512	Northam CCPF Holding S.à r.l. ....	87507
Ferlim S.A. ....	87552	Northam CCPF PropCo BTS (5) S.à r.l. ....	87522
Gare Participations ....	87510	OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l. .....	87512
Geraud S.A. ....	87512	Quotapart SPF S.A. ....	87506
Global Luxury Events S.à r.l. ....	87511	ZHS Holding 4 ....	87531
Global Oilfield Services ....	87511		
Global Terminal Limited S.à r.l. ....	87510		

**Quotapart SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078771/9.

(150090234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**ALG Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079072/10.

(150091068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076205/10.

(150086472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**León Participaciones Argentinas, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.192.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de Fiduciaire D.L.N. S.A.*

Les administrateurs de Fiduciaire D.L.N. S.A. ont décidé de transférer le siège social de Fiduciaire D.L.N. S.A. du 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078631/11.

(150089671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**MV Consulting services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 7, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 113.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015079086/14.

(150090513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Maestrale Projects (Holding) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 116.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078649/9.

(150089608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Luxespresso Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 88.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXESPRESSO SYSTEMS S.A.*

Référence de publication: 2015078644/10.

(150090261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Northam CCPF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 153.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015078695/10.

(150090337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Munin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 167.250.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 10 avril 2015, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079661/12.

(150091316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**DB Deutschland Property Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 169.740.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 20 mai 2015:*

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, a été renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079284/13.

(150091468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Braas Monier Building Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Référence de publication: 2015080199/10.

(150092467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**BZ Fine Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 157.402.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für BZ Fine Funds*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015080227/11.

(150092352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**BIL Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration a décidé en date du 5 février 2015, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Banque Internationale à Luxembourg avec siège social au 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, et inscrite au RCSL sous le numéro B-6307.

*Pour Bil Patrimonial*

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015080216/16.

(150092619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**BZLU, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 910.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 171.524.

**EXTRAIT**

Par décision des associés de la Société en date du 22 mai 2015, il a été décidé de révoquer Monsieur Gaëtan Ovigneur en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 22 mai 2015.

Suite à cette décision, le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- VKGP S.A., gérant de classe A,
- Nicolas de la Morinière, gérant de classe B et président,
- Thomas Vatier, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015080228/17.

(150092496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Hilti Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 174.219.

Les comptes annuels de la période allant du 14 décembre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080444/10.

(150092549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Calypsum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 153.889.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 4 mai 2015*

Démission du mandat de commissaire aux comptes:

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A.

Nomination du mandat de commissaire aux comptes pour 6 ans:

FGA (Luxembourg) S.A. - 53 Route d'Arlon - L8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015080250/13.

(150092132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Grafias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 134.222.

Par résolutions signées en date du 6 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 4 mai 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 4 mai 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2015.

Référence de publication: 2015080422/15.

(150091868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Bakass Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 177.507.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mars 2015*

*Résolutions*

1. Les mandats de Messieurs Pascal HENNUY, Monsieur François DIFFERDANGE et Monsieur Baker ALDILAIMI au poste d'administrateur sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

2. Le mandat de Monsieur Pascal HENNUY au poste d'Administrateur délégué est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

3. L'assemblée générale décide de nommer la société C.W.I Consulting SA au poste de Commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080203/16.

(150092582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Global Terminal Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015080421/10.

(150092030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.**Haemstede S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mr. Matthijs BOGERS

*Gérant unique*

Référence de publication: 2015080438/12.

(150092510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.**H Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 62.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.443.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 mai 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080436/15.

(150091672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.**Gare Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 45.722.

Il ressort de différentes cessions de parts intervenues en date du 16/05/2015 que l'actionnariat de Gare Participations S.à r.l. se répartit comme suit:

Schuler Invest S.à r.l., 13 rue de l'Industrie L-8399 Windhof: 8.356 parts

Licorne Participations S.A., 13 rue de l'Industrie L-8399 Windhof: 2.640 parts

Charlotte Remy, né à Luxembourg le 03/04/1997, domiciliée à L-8533 Elvange, Haapstrooss, 82: 1 part

Christian Wagner, né à Luxembourg le 04/02/1993, domicilié à L-8562 Schweich, 32A, Kräizerbucherstrooss: 1 part

Nicolas Wagner, né à Luxembourg le 02/01/1992, domicilié à L-8533 Elvange, Haapstrooss, 82: 1 part

Pierre Remy, né à Luxembourg le 18/04/1996, domicilié à L-8533 Elvange, Haapstrooss, 82: 1 part.

Fait à Steinfort, le 1<sup>er</sup> juin 2015.*Mandataire*

Référence de publication: 2015080425/17.

(150092674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Information System For Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 189.942.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080472/9.

(150091999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

**Global Luxury Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.491.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080431/10.

(150091883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

Signature.

**Hipoteca X Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.951.

## EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015076077/14.

(150086772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

---

**Global Oilfield Services, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 175.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.661.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mai 2015 que:

1. Les démissions, de Monsieur Stuart SPENCE, avec effet au 23 août 2014, en tant que gérant de catégorie A de la Société et de Monsieur Patrick MOINET, avec effet au 14 février 2015 en tant que gérant de catégorie B de la Société, ont été acceptées.

2. A été nommé avec effet au 23 août 2014 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Chuck ERVIN, née le 12 mars 1964 à Okiahoma, Etats-Unis, que, demeurant professionnellement au 3000 North Sam Houston Parkway East, TX-77032 Houston, Etats-Unis, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

3. A été nommé avec effet au 14 février 2015 et pour une durée indéterminée:

Madame Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Juin 2015.

Référence de publication: 2015080420/21.

(150092123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---



**E-village S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 88.210.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015076767/9.  
(150087091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 139.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mai 2015.  
Référence de publication: 2015078719/10.  
(150090218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Innova Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 183.772,90.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 186.844.

En date du 27 avril 2015, l'associé unique INNOVA/5 L.P., avec siège social au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH St Helier, Jersey, a transféré 700.175 parts sociales à FRIENDS OF INNOVA/5 L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- INNOVA/5 L.P., précité, avec 17.677.115 parts sociales
- FRIENDS OF INNOVA/5 L.P., précité, avec 700.175 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079519/16.

(150091315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Geraud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 106.926.

*Décisions des administrateurs de la société**Résolution:*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Joseph Winandy de son poste d'Administrateur avec effet au 16 décembre 2014.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé au poste d'administrateur B la Société avec effet au 16 décembre 2014:

Monsieur Jean-Charles THOUAND  
183, rue de Luxembourg  
L-8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur B terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale de ratification de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015076892/19.

(150088727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---



**Bresh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 179.924.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of May,  
Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held

the extraordinary general meeting of shareholders of the company BRESH S.A., established and having its registered office at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 179924, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg on 29 August 2013, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2649 of 23 October 2013, page 127116.

The statutes have not been amended until now.

The general meeting is chaired by Mr Geert DIRKX, companies Director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert.

The Chairman states:

I. The shareholder represented, the proxy-holder of the shareholder represented and the number of shares he hold are shown in a list that after being signed by the shareholder or their proxy-holder and by the members of the bureau and the notary will remain attached to the present deed to be filed. The present power of attorney, initialized ne varietur by the appearing party and the notary will also remain attached to the present deed.

II. It results from the attendance list established and certified by the members of the bureau that the one hundred (100) shares without indication of the nominal value of the company representing the entire share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) are present or represented at the Extraordinary General Meeting of shareholders and the holder of the shares recognises being validly convened to the present meeting so that the Extraordinary General Meeting is duly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

III. The shareholder present or represented confirms to have been informed in advance on the agenda.

IV. That the agenda of the present meeting is:

1. Decision to put the Company into liquidation
2. Appointment of Persky GmbH as Liquidator of the Company

The meeting, after having approved the statements of the Chairman and recognised to be validly constituted, discussed the items of the agenda, and, after deliberation took by unanimity the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to appoint as liquidator PERSKY GmbH, having its registered office at 19, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 143543

In performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to give full discharge to the director and the Commissaire aux Comptes of the Company for the execution of their mandate until the day of the present deed.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de mai,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRESH S.A., ayant son siège social au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179924, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg en date du 29 août 2013, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2649 du 23 octobre 2013, page 127116.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Geert Dirx, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert.

Le Président expose:

I. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire ou son représentant ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 100 (cent) actions de la Société sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euro) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que le détenteur de ces actions se reconnaît dûment convoqué à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'actionnaire représenté déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société
2. Nomination de Persky GmbH en qualité de liquidateur de la Société

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre jour, et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

PERSKY GmbH, une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143543.

Dans l'exécution de ses fonctions, le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour mener tout acte d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, quelle que soient la nature et la taille de l'opération.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société

Le liquidateur aura le pouvoir de signature et pourra valablement représenter la Société envers les tiers, y compris devant les tribunaux en tant que plaignant ou accusé.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge complète à l'administrateur et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. DIRKX, S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 mai 2015. Relation: DAC/2015/8399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078293/123.

(150089651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**Auto Media Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.627.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "AUTO MEDIA GROUP S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 115627, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on April 12, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1229 of June 26, 2006,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 692 of April 12, 2011.

The Meeting is presided by Mrs. Catherine BEERENS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

The Chairperson appoints Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, as liquidator and determination of his powers;
3. Discharge of the directors for their assignments;
4. Discharge to the statutory auditor for his assignments;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting decides to appoint the private limited company by shares “LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, established and having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central (Hong Kong), registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1260125, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

*Third resolution*

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de “AUTO MEDIA GROUP S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115627, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg, le 12 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 26 juin 2006,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 12 avril 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

La Présidente désigne Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre la société en liquidation;
2. Nomination de “LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;
4. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la private limited company by shares “LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, établie et ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, (Hong Kong), inscrite au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1260125, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la “Loi”).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulées dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mai 2015. 2LAC/2015/10858. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078254/165.

(150089704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**Blue Sea Ventures SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 197.089.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelve May.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Niels Linde ESPERSEN, company director, born on the 16<sup>th</sup> March 1975 in Hjørring (Denmark), residing in Queens Gate 123a, SW7 5LJ, London,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") of private assets management family governed by the relevant laws, specially the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 about the creation of a family private assets management company, and the present articles:

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability which will be governed by Luxembourg law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets as set out in the article 2 of the law of May 11, 2007 concerning the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company cannot have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorized to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.



The Company is submitted to the law of May 11, 2007 relative to the establishment of a family asset management company (“SPF”).

**Art. 3.** The company will assume the denomination of Blue Sea Ventures SPF S.à r.l..

**Art. 4.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the Company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares each with a par value of one hundred twenty five Euro (125.- EUR).

**Art. 7.** The shares may be transferred to other parties by a notarial deed or a written agreement.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

**Art. 11.** Every shareholder has the right to vote at the general meeting. Each share gives the right to one vote. Every shareholder has the right to appoint a special proxy who represents him at the general meetings of the shareholders.

The rights of the general meeting are exercised by the sole shareholder as long as the company only has one shareholder.

The decisions of the sole shareholder are laid down in writing in a register to be kept at the registered office of the company.

**Art. 12.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 14.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 15.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 16.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 17.** The manager(s) may under the following conditions distribute interim dividends during the financial year:

- a) A statement of accounts is made which provide sufficient funds for a distribution.
- b) The amount of the interim dividend may not exceed the realised profit since the last approved financial statements, increased by the profits carried forward and the free reserves and decreased by the loss carried forward and the amounts which according to the law or the articles of incorporation have to be set aside for the reserves.
- c) The decision of the managers to distribute an interim dividend must be taken within 2 Months after establishment of the statement of accounts referred to under a).
- d) An interim dividend may not be distributed during the first 6 months after the end of the previous financial year and before the approval of the financial statements of the previous financial year. Only after a period of at least 3 months following a interim dividend payment the next interim dividend may be paid.



e) The managers shall according to their best knowledge and practice ensure that the amount of the interim dividend(s) do not exceed the amount of distributable funds available at the end of the accounting year even in case of a negative development of the assets of the company during the year. The managers shall immediately inform the shareholders if the amount of the interim dividend(s) at the end of the year due to unforeseeable circumstances exceeds the amount of distributable funds for the financial year and require the repayment of the interim dividend paid in surplus. The liability of the shareholders for the repayment of the dividend paid in excess is joint and several.

**Art. 18.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 19.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first year will start from today and will end on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Subscription and Payment*

All the one hundred (100) shares have been fully paid up by Mr. Niels Linde ESPERSEN, prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12.500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimation of the costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand two hundred eighty Euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) Is appointed sole manager of the company for an unlimited period of time:

Mr. Niels Linde ESPERSEN, company director, born on the 16<sup>th</sup> March 1975 in Hjørring (Denmark), residing in Queens Gate 123a, SW7 5LJ, London.

The company is duly represented by the signature of the sole manager.

2) The registered office is established in L-1341 Luxembourg 9, place Clairefontaine.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Niels Linde Espersen, directeur de sociétés, né 16 Mars 1975 à Hjørring (Danemark), résidant à Queens Gate 123a, SW7 5LJ, Londres,

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle personne comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial régie par les lois y relatives, notamment la loi du onze mai deux mil sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, et les présents statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenu en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une Société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette Société.

La Société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

**Art. 3.** La société prend la dénomination Blue Sea Ventures SPF S.à r.l..

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles à un non-associé par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 8.** Le décès, la faillite, ou l'insolvabilité de d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 9.** Aucun créancier, ayant-droit ou héritier ne peut exiger la délivrance de biens ou documents appartenant à la Société. Les gérants ne sont pas nécessairement des Associés.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Les gérants ne sont pas nécessairement des Associés.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que l'assemblée générale n'ait prévu autrement.

La Société peut également déléguer à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, les tâches qu'elle détermine.

**Art. 11.** Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Chaque associé a le droit de désigner un mandataire pour le représenter à l'assemblée générale.

Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions prises par la Société sont à inscrire dans un registre tenu au siège de la société.

**Art. 12.** Dans l'exécution de leurs mandats, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataire de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 14.** Le trente et un décembre de chaque année, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 15.** Chaque associé peut consulter les comptes annuels au siège social.

**Art. 16.** Le profit est représenté par les recettes déduction faite des amortissements et autres frais.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le montant restant est à entière disposition des associés.

**Art. 17.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- a) Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;
- b) Ces comptes font apparaître des fonds suffisant pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des affectations effectuées sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

c) La décision de verser des dividendes intérimaires est prise endéans les deux mois de l'établissement des comptes sous a);

d) Un dividende intérimaire ne peut être distribué au plus tôt 6 mois après la fin de l'année sociale précédente et uniquement après approbation des comptes de l'année précédente. Un dividende intérimaire ne peut être versé qu'après 3 mois depuis le dernier versement de dividende intérimaires;

e) Les gérants doivent, selon leur meilleur savoir et conscience s'assurer que le montant de dividende intérimaire distribué ne dépasse pas le montant distribuable à la fin de l'année sociale, même en cas de développement négatif des avoirs de la Société pendant l'année sociale. Le gérant informe immédiatement les associés si le montant des dividendes intérimaires à la fin de l'année sociale excède le montant distribuable à cause de circonstances imprévisibles exigeant le remboursement du dividende intérimaire payé. Les associés sont conjointement et solidairement responsables pour le remboursement du dividende intérimaire payé en surplus.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 19.** Toute question qui ne serait pas régie par les présents statuts devra être réglée conformément à la loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Niels Linde ESPERSEN, susmentionné, et ont été intégralement libérés par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) se trouve maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cent quatre-vingt euros.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Niels Linde ESPERSEN, directeur de sociétés, né le 16 mars 1975 à Hjörning (Danemark), résidant à Queens Gate 123a, SW7 5LJ, Londres.

La Société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

2) Le siège social est établi à L-1341 Luxembourg 9, Place Clairefontaine.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte française, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015078265/226.

(150090024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

### **Northam CCPF PropCo BTS (5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015078696/10.

(150090336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Brugama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.599.

*Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2014*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'Administrateur avec effet ce jour.
- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Ph. STOCK / P-S GUILLET

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015079181/17.

(150091356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**BSP Alpha Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 197.060.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of May.

There appeared:

Benefit Street Credit Alpha Master Fund Limited., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 252514,

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11<sup>th</sup> of May 2015, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company BSP Alpha Investments 1 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “BSP Alpha Investments 1 S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-six thousand six hundred sixty-two Euro (EUR 26,662.-) divided into two hundred sixty-six thousand six hundred twenty shares (266,620) with a nominal value of ten cents (EUR 0.10-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing,



by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the

resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2015.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Benefit Street Credit Alpha Master Fund Limited, prenamed . . . . .	266,620	EUR 266,620.- of which an amount of EUR 26,662.- shall be allocated to the share capital and an amount of EUR 239,958.- shall be allocated to the share premium account of the Company

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (€1,600.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed share capital, has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.



2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr George Richard COBLEIGH, manager, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America;
- Mr Michael Robert KIDD, manager, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, born on 18 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom;
- Mr Sinisa KRNIC, manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and
- Mr Claude LARBIÈRE, Finance Director, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Benefit Street Credit Alpha Master Fund Limited,, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caymans et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 252514,

représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 12 mai 2015, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée BSP Alpha Investments 1 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " BSP Alpha Investments 1 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six mille six cent soixante-deux euros (26.662,- EUR) divisé en deux cent soixante-six mille six cent vingt (266.620) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes (0,10- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les

résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Benefit Street Credit Alpha Master Fund Limited, préqualifiée . . . . .	266.620	266.620,- EUR duquel un montant de 26.662,- EUR est alloué au capital social de la Société et un montant de 239.958,- EUR est alloué au compte de prime d'émission de la Société

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille six cents euros (1.600,-€).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant, la comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
  - M. George Richard COBLEIGH, gérant, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Robert KIDD, gérant, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni;

- M. Sinisa KRNIC, gérant, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne; et

- M. Claude LARBIERE, directeur financier, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: ILAC/2015/14915. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015078297/452.

(150089445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

#### **ZHS Holding 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 197.024.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg,

Appears:

SPI Group SA, a société anonyme incorporated under the laws of Switzerland, with its registered office at 17, Chemin Louis-Dunant, CH - 1202 Geneva, Switzerland, registered with the Geneva Register of Trade under the number CHE-109.384.687,

here duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

#### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "ZHS Holding 4".

**Art. 3.** The purpose of the Company is to acquire and hold direct or indirect participations in other companies and enterprises of any kind in Luxembourg and abroad, and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, or in any other way any securities, rights, trademarks, patents and licences, and other intellectual property rights worldwide, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, finance, sell, licence or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may also grant loans and other forms of financing to other group companies or third parties and provide security of any sort for the direct or indirect benefit of group companies or third parties, in particular in the form of guarantees, pledges or fiduciary assignments of assets of the Company.

The Company may carry out any commercial, financial and movable operations, directly or indirectly connected to its purpose, or that can promote its achievement.



**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

#### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

#### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by (i) the sole signature of any manager for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers, not exceeding USD 500,000 (five hundred thousand United States dollars) and (ii) the joint signature of two managers for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers, equal or greater than USD 500,000 (five hundred thousand United States dollars). Notwithstanding the foregoing, the manager or managers shall be subject to the requirements set forth in Article 13 below in respect of prior approval of certain transactions by the Company's shareholders.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

a) All resolution to be taken by the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall require the prior approval of the shareholders of the Company representing at least 80% (eighty percent) of the share capital, in respect of:

1) Acquisition, alienation or encumbrance of the shareholding, participation or other interest in any company or other entity of any legal form other than those acquisitions, alienations or encumbrances in which all parties thereto are either



the Company or an Affiliate thereof. For the avoidance of doubt, no prior approval of the shareholder of the Company shall be required for the incorporation by the Company of any Subsidiary or branch;

2) Any transactions other than those mentioned in subparagraph 1 above leading to acquisition, alienation or encumbrance of any assets including funds (but excluding any intellectual property rights assets), if the value of such assets exceeds USD 3,000,000 (three million United States dollars) per transaction or series of transactions.

3) issuance of guarantees, sureties or other undertakings to be jointly or severally liable for the performance of obligations by a third party if the value of secured obligations exceeds USD 3,000,000 (three million United States dollars) per transaction or series of transactions, other than extensions in time of guarantees of no greater than one year per extension, sureties or other undertakings previously approved as provided herein or any modification of any guarantee, surety or undertaking by which the liability of the issuer thereof is reduced;

4) any lending or borrowing for an amount in excess of USD 3,000,000 (three million United States dollars) per transaction or series of transactions;

5) taking resolutions by the Company as a director, manager, shareholder, participant, founder or in any similar capacity approving (i) transactions described in subparagraphs 1-4 above to be concluded by the Subsidiaries of the Company, (ii) amendment of the memorandum and/or articles of incorporation, charter or other similar constituent document of the Subsidiaries of the Company, (iii) issuance of shares, issuance of other securities convertible into shares, consolidation or splitting of shares of the Subsidiaries of the Company, (iv) liquidation or reorganization of the Subsidiaries of the Company, except where the market value (determined objectively) does not exceed USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars).

Reasonably in advance of the entering into any transaction described in subparagraphs 2, 3 and 4 above, the value of which is more than USD 500,000 (five hundred thousand United States dollars) but less than USD 3,000,000 (three million United States dollars), the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall inform the shareholders about all substantial terms and conditions thereof.

For the purpose of the present article the following expressions shall have the following meanings:

“Subsidiary” shall mean a legal entity in which the Company holds directly any number of shares, participation or other interest;

“Affiliate” shall mean any individual or legal entity that is controlling the Company, under the same control as the Company, or is controlled by the Company (for the purpose of these definition the term “control” shall mean holding, directly or indirectly 50% (fifty percent) or more of the voting shares or participation interest of a legal entity, and the words “controlling” and “controlled” shall be construed accordingly).

b) Any transaction leading to acquisition, alienation or encumbrance of any intellectual property rights assets of whatever value shall require the prior consent of SPI Group S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 123116, acting as the corporation being the ultimate majority shareholder of the Company.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the

last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 25,000 (twenty-five thousand) shares issued by the Company. All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) The following person is appointed as the sole manager:

- Alexey Viktorovich Oliynik, with his professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The manager shall serve for an undetermined duration.

The manager shall have the limited signature authority set out in Article 12 hereof, at all times subject to those cases requiring prior notification or approval of the shareholders of the Company as set forth in Article 13 (as the case may be).

2) The Company shall have its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le sixième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SPI Group SA, une société anonyme constituée selon le droit suisse, ayant son siège social sis au 17, Chemin Louis-Dunant, CH - 1202 Genève, Suisse, immatriculée au Registre du Commerce de Genève sous le numéro CHE-109.384.687,

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée; et

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée comme suit:

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera «ZHS Holding 4».

**Art. 3.** La Société a pour but de prendre et de détenir des participations directes ou indirectes dans des sociétés et entreprises de tous genres au Luxembourg et à l'étranger et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, marques, brevets et licences et autres droits de propriété intellectuelle partout dans le monde, droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur, les financer, les concéder en licence et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant.

La Société peut également accorder des prêts ou tout autre forme de financement à des sociétés du même groupe ou à des tiers, ainsi que donner des sûretés de tout genre, au bénéfice direct ou indirect de sociétés du même groupe ou de tiers, en particulier sous la forme de garanties, gages ou sûretés sur les actifs de la société.

La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à son but ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par (i) la seule signature de tout gérant pour tout paiement ou obligation dont les gérants peuvent raisonnablement estimer que le montant ne dépasse pas 500.000 USD (cinq cent mille dollars américains) et (ii) par la signature conjointe de deux gérants pour tout paiement ou obligation dont les gérants peuvent raisonnablement estimer que le montant est égal ou supérieur à 500.000 USD (cinq cent mille dollars américains). Sans préjudice des dispositions qui précèdent, le gérant ou les gérants devront respecter les conditions posées à l'article 13 ci-dessous en ce qui concerne l'approbation préalable de certaines transactions par les associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.



Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

a) Toutes les résolutions devant être prises par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, devront requérir l'approbation antérieure des associés de la Société représentant au moins 80% (quatre-vingts pourcents) du capital social en ce qui concerne:

1) l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage de parts, de participation ou autre intérêt dans toute société ou autre entreprise quelle que soit sa forme autres que les acquisitions, aliénations ou mises en gage dans lesquelles toutes les parties impliquées sont soit la Société, soit une Filiale. Afin de lever toute ambiguïté, aucune autorisation préalable des associés de la Société ne sera exigée pour la constitution par la Société de toute Filiale ou succursale;

2) toute transaction autre que celles mentionnées dans le sous-paragraphe 1 ci-dessus conduisant à l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage d'actif, incluant des fonds, (mais excluant tout actif et droit de propriété intellectuelle) si la valeur des actifs excède 3.000.000 USD (trois millions de dollars américains) par transaction ou série de transactions, sauf si ces transactions sont conclues par la Société avec un Affilié;

3) l'émission de garanties, sûretés ou autres engagements rendant la Société conjointement ou solidairement responsable de l'exécution d'obligations par un tiers si la valeur des obligations garanties excède 3.000.000 USD (trois millions de dollars américains) par transaction ou série de transactions, autres que des extensions de garanties dans le temps pourvu que chacune des extensions ne dépasse pas un an, sûretés ou autres engagements précédemment approuvés tels que prévus ici or toute modification de toute garantie, sûreté ou engagement par laquelle la responsabilité de son émetteur est réduite;

4) tout prêt ou emprunt pour un montant excédant 3.000.000 USD (trois millions de dollars américains) par transaction ou série de transactions, excepté pour les prêts accordés à ou reçus d'un Affilié;

5) la prise de résolutions par la Société en tant que directeur, gérant, associé, participant, fondateur ou en tant que toute autre capacité similaire approuvant (i) les transactions décrites dans les sous-paragraphe 1 à 4 ci-dessus devant être conclues par les Filiales de la Société, (ii) la modification du memorandum et/ou des statuts, chartes ou autre document constituant les Filiales de la Société, (iii) l'émission de parts sociales ou d'autres sûretés convertibles en parts sociales, la consolidation ou la division de parts sociales des Filiales de la Société, (iv) la liquidation ou la réorganisation des Filiales de la Société, sauf si la valeur de marché (déterminée objectivement) n'excède pas 100.000 USD (cent mille dollars américains).

Endéans un délai raisonnable précédant la conclusion des transactions décrites dans les sous-paragraphe 2, 3 et 4 ci-dessus, dont la valeur est supérieure à 500.000 USD (cinq cent mille dollars américains) mais inférieure à 3.000.000 USD (trois millions de dollars américains), le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, doit informer les associés de tous les termes substantiels et les conditions y relatif. Pour le besoin de cet article 13, les expressions ci-dessus auront les significations suivantes:

«Filiale» filiale signifie une personne morale dans laquelle la Société détient directement toute part sociale, participation ou autre intérêt;

«Affilié» signifie toute personne physique ou toute entité légale contrôlant la Société, ou soumis au même contrôle que celui de la Société, ou contrôlées par la Société (pour le besoin d'une définition le terme «contrôle» signifie la détention directe ou indirecte de 50% (cinquante pourcents) ou plus des parts avec droits de vote ou des parts d'intérêt d'une personne morale, et les termes «contrôlant» et «contrôlé» doivent être compris dans le même sens).

b) Toute transaction conduisant à l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage de tout actif et droit de propriété intellectuelle quelle que soit sa valeur devra requérir l'approbation préalable de SPI Group S.à r.l., une société de droit luxembourgeois et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 123116, agissant comme la société associée majoritaire ultime de la Société.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.



Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des Statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Libération - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire à la totalité des 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales émises par la Société.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La personne suivante est nommée gérant unique:

- Alexey Viktorovich Oliynik, ayant son adresse professionnelle au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Le gérant disposera du pouvoir de signature limité décrit à l'article 12 des présentes, sous réserve à chaque fois de tous les cas nécessitant une notification préalable ou une approbation des associés de la Société tel que décrit à l'article 13 (le cas échéant).

2) Le siège social de la Société est établi au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14944. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077498/590.

(150088632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

**European General Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015080379/10.

(150092121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

**Dirco Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.870.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.504.

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Dirco Investments S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, constituée le 19 mai 2009 par acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1257 du 30 juin 2009, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146504. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 août 2010 par acte de Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2253 du 22 octobre 2010.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Laurent BARNICH, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire de déclarer que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que l'ensemble du capital social émis de la Société d'un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale est représenté à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour et déclarent renoncer à toute formalité de convocation de sorte que la présente assemblée (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

### *Ordre du jour*

1. Restructuration du capital social émis de la Société en reclassifiant l'ensemble des dix mille (10.000) actions sans valeur nominale en mille trente et une (1.031) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes devant être détenues par l'actionnaire unique de la Société;

2. Approbation de l'augmentation du capital émis de la Société d'un montant d'un million huit cent trente-neuf mille euros (EUR 1.839.000,-) afin de porter le capital social émis de la Société à deux millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 2.870.000,-), par l'émission de mille huit cent trente-neuf (1.839) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes devant être détenues par l'actionnaire unique de la Société (les «Actions Nouvelles»); souscription aux Actions Nouvelles par l'actionnaire unique; Paiement du prix total de souscription des Actions Nouvelles d'un million huit cent trente-neuf mille euros (EUR 1.839.000,-) (le «Prix de Souscription») par le souscripteur par un apport total en numéraire (l'«Apport en Numéraire») d'un million huit cent trente-neuf mille euros (EUR 1.839.000,-);.

3. Modifier l'objet social de la Société, et de refondre en conséquence l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est de détenir les actions de ses filiales et d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles.

La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.»

4. Modification et refonte des statuts de la Société (français suivi d'une version en anglais) afin de refléter les modifications envisagées aux points précédents.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé de réorganiser le capital social émis de la Société en reclassifiant l'ensemble des dix mille (10.000) actions sans valeur nominale en mille trente et une (1.031) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes devant être détenues par l'actionnaire unique de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'approuver l'augmentation du capital émis de la Société d'un montant d'un million huit cent trente-neuf mille euros (EUR 1.839.000,-) afin de porter le capital social émis de la Société à deux millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 2.870.000,-), par l'émission de mille huit cent trente-neuf (1.839) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»). Les Actions Nouvelles ont été souscrites et distribuées à l'actionnaire unique.

Le Prix de Souscription a été payé intégralement par un apport en numéraire par l'actionnaire unique, de sorte que le montant de un million huit cent trente-neuf mille euros (EUR 1.839.000,-) est à la libre disposition de la Société.

Preuve de l'apport en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'objet social de la Société, et de refondre en conséquence l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est de détenir les actions de ses filiales et d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets,

pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles.

La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.»

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Assemblée a décidé de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société (en langue française suivi d'une version en langue anglaise) tels qu'énoncés ci-dessous:

#### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Dirco Investments S.A.» (ci-après la "Société").

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est de détenir les actions de ses filiales et d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles.

La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 2.870.000,-) divisé en deux mille huit cent soixante-dix (2.870) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfiques et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement trois mille trois cents euros (3.300,- €).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Dirco Investments S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, incorporated by deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, on 19 May 2009, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1257 of 30 June 2009, and registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 146504. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Maître Martine WEINANDY, notary residing in Clervaux, acting in replacement of the undersigned notary, on 27 August 2010, published in the Mémorial number 2253 of 22 October 2010.

The meeting was presided by Mr Laurent BARNICH, companies director, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

III. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

IV. It appears from the attendance list that the entire issued share capital the Company of one million thirty-one thousand Euro (EUR 1,031,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares without nominal value, is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda and declare waiving any convening formalities so that the present meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

### *Agenda*

1. To restructure the issued share capital of the Company by reclassifying the ten thousand (10,000) existing shares without nominal value into one thousand thirty-one (1,031) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each having the same rights and privileges as the existing shares, to be held by the sole shareholder of the Company;

2. To approve the increase of the issued capital of the Company by an amount of one million eight hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 1,839,000.-) so as to bring the issued share capital of the Company to two million eight hundred seventy thousand Euro (EUR 2,870,000.-), by the issue of one thousand eight hundred thirty-nine (1,839) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each to be allocated to the sole shareholder (the "New Shares"); subscription for the New Shares by the sole shareholder; Payment of the total subscription price for the New Shares of one



million eight hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 1,839,000.-) (the “Subscription Price”) by the subscriber by an aggregate cash contribution (the “Cash Contribution”) one million eight hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 1,839,000.-);

3. To amend the corporate purpose of the Company, and to subsequently restate article 4 of the articles of association of the Company as follows:

“The object of the Company is to hold the shares in subsidiaries and to support such subsidiaries either by providing parent company administrative services (e.g legal, accounting, etc. services) or by providing services related to the activities of the subsidiaries. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow and lend funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.”

4. To amend and restate the articles of association of the Company (in French followed by an English version) to reflect the changes contemplated by the foregoing items.

5. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolved to reorganize the issued share capital of the Company by reclassifying all the ten thousand (10,000) existing shares without nominal value into one thousand thirty-one (1,031) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, to be held by the sole shareholder of the Company.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to approve the increase of the issued capital of the Company by an amount of one million eight hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 1,839,000.-) so as to bring the issued share capital of the Company to two million eight hundred seventy thousand Euro (EUR 2,870,000.-), by the issue of one thousand eight hundred thirty-nine (1,839) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each (the “New Shares”). The New Shares were subscribed and allocated to the sole shareholder.

The Subscription Price was paid-up in full by the cash contribution by the sole shareholder, as a result that the amount of one million eight hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 1,839,000.-) is at the free disposal of the Company.

Proof of the Cash Contribution was given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Meeting resolved to amend the corporate purpose of the Company, and to subsequently restate article 4 of the articles of association of the Company as follows:

“The object of the Company is to hold the shares in subsidiaries and to support such subsidiaries either by providing parent company administrative services (e.g legal, accounting, etc. services) or by providing services related to the activities of the subsidiaries. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow and lend funds in any way permissible by law.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.”

#### *Fourth resolution*

Further to the foregoing resolutions, the Meeting resolved to amend and restate the Company’s articles of association of the Company (in French followed by an English version) as set forth below:

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Dirco Investments S.A." (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The registered office is in the municipality of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is to hold the shares in subsidiaries and to support such subsidiaries either by providing parent company administrative services (e.g legal, accounting, etc. services) or by providing services related to the activities of the subsidiaries. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow and lend funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two million eight hundred seventy thousand Euro (EUR 2,870,000.-) divided into two thousand eight hundred and seventy (2,870) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of June at 11.00. a.m..

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General Dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.”

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (€ 3,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: Barnich, Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15071. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015078373/422.

(150089903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**Mowilux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2B, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 104.043.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015078687/11.

(150090123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**CNDE, Coalition Nationale pour les Droits de l'Enfant (National Coalition Luxembourg), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 87, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg F 10.409.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, les soussignés

Amnesty International, représenté par Dominique du Fays

Association Luxembourgeoise de Protection contre les Sévices à Enfants (ALUPSEDialogue) représentée par Roland Seligmann

Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE), représentée par Robert Soisson

Caritas Jeunes et Familles, représentée par René Schlechter

Centre de Médiation, représenté par Elisabeth Ribeiro

Chrëschtlech Sozial Jugend, représentée par Sandra Reiter

Comité Luxembourgeois pour l'UNICEF, représenté par Sandra Visscher

Confédération Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise, représentée par Charles Schmit

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Luxembourgeois (FAPEL), représentée par Raymond Heijnsbroek

Fondation Pro Familia, représentée par Pierrette Meisch

Foyer de la Femme, représenté par Lily Gansen

Info Video Center, représenté par Théo Péporté

KMA Association Victor Elz a.s.b.l, représentée par Henri Hamus

Mouvement Luxembourgeois pour le Planning Familial, représenté par Monique Bénassi constituent entre eux une association sans but lucratif, réglée par la loi du 21 avril 1928 ainsi que les statuts qui suivent:

## A. Dénomination, siège et but de l'association

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination «Coalition Nationale pour les Droits de l'Enfant (National Coalition Luxembourg)» association sans but lucratif (a.s.b.l.), en abrégé «CNDE».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville et pourra être transféré à tout autre endroit du pays par décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée. Elle peut, en tout temps, être dissoute.

**Art. 4.** L'association désire regrouper toutes les associations sans but lucratif, les organisations non gouvernementales, les fondations luxembourgeoises, les associations de fait, les groupements et partis politiques agissant pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant.

a) Elle désire collaborer avec les coalitions nationales au niveau européen et international. Par son action, elle veut soutenir les efforts du comité des ONG pour les droits de l'enfant à Genève.

b) En accord avec ses membres, elle soutient toutes les initiatives visant à mettre en pratique les stipulations de la Convention. Elle veut engager un dialogue constructif avec le gouvernement et les ministères compétents.

c) Elle s'engage à suivre de près le processus de la mise en oeuvre de la Convention par le gouvernement, de veiller à ce que les recommandations du Comité des Droits de l'Enfant de Genève soient appliquées, de suivre de près le processus de la rédaction des rapports quinquennaux du gouvernement et de préparer, le cas échéant, un rapport alternatif.

**Art. 5.** Elle observe une stricte neutralité en matière politique, religieuse et philosophique.

## B. Membres

**Art. 6.** L'association comprend:

a) Comme membres effectifs les associations sans but lucratif, les organisations non-gouvernementales et les fondations agissant en faveur de la mise en oeuvre de la Convention. Ces organisations doivent être constituées en accord avec la loi et avoir des activités visant la promotion des droits de l'enfant. Elles doivent déclarer par écrit leur adhésion à la coalition Nationale et désigner un représentant pour l'assemblée générale.

b) Comme membres associés des services publics, ministères, institutions et personnes individuelles se proposant d'apporter leur aide morale ou matérielle pour réaliser les buts de la Coalition Nationale.

c) Des membres d'honneur

Les modalités d'admission et d'exclusion non régies par la loi du 21 avril 1928, sont définies par les dispositions du règlement d'ordre intérieur.

**Art. 7.** Les cotisations des membres seront fixées par l'assemblée générale. Elles ne pourront dépasser la somme de 250 € par an. L'assemblée générale en déterminera également le mode et la date de paiement.

**Art. 8.** La qualité de membre se perd:

a) par démission écrite

b) par le non-paiement de la cotisation

c) par l'exclusion pour manquement grave à l'esprit et aux buts de l'association.

Tout membre exclu peut présenter un recours à l'assemblée générale.

## C. Administration et fonctionnement

**Art. 9.** Les organes de l'association sont:

a) l'assemblée générale qui est composée de tous les membres actifs de l'association ayant voix délibérative, les membres associés ayant voix consultative,

b) le conseil d'administration, comprenant un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un trésorier et des membres actifs.

**Art. 10.** L'association est administrée par un conseil qui se compose de trois membres au moins, de 11 membres au maximum, ces membres étant élus chaque année par l'assemblée générale à la majorité simple, pour une durée de trois ans et renouvelables par tiers chaque année. L'ordre de sortie s'effectue par ordre alphabétique, sans que toutefois le président, le secrétaire et le trésorier puissent faire partie de la même série.

Les membres du conseil d'admission sont rééligibles. Les candidats nouveaux présenteront leur candidature lors de l'assemblée générale par écrit au président de l'association.

**Art. 11.** Le conseil d'administration élabore son règlement d'ordre intérieur et établit l'ordre du jour des assemblées générales. Il représente et engage l'association dans tous les actes judiciaires et extra-judiciaires, selon les stipulations de la loi.

**Art. 12.** Tant à l'assemblée générale qu'au conseil d'administration en cas de parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 13.** Seule l'assemblée générale a le droit de modifier les statuts, de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux règles établies par la loi et d'approuver annuellement le budget et les comptes établis par le conseil d'administration.

**Art. 14.** L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres actifs présents.

**Art. 15.** L'assemblée générale désignera deux réviseurs de caisse qui vérifieront la gestion de la caisse et des fonds de l'association.

**Art. 16.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou à la demande d'1/3 des membres actifs.

**Art. 17.** Le président représente l'association en toutes circonstances. Il peut se faire remplacer par un membre du conseil d'administration.

#### **D. Dissolution**

**Art. 18.** La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des voix par une assemblée générale.

En cas de dissolution, l'actif sera dévolu à une organisation ayant des buts analogues, désignée par l'assemblée générale.

**Art. 19.** Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

Référence de publication: 2015079209/96.

(150091660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

#### **Infomail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076986/9.

(150087739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

---

#### **Ferlim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 49.631.

#### **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mai 2015 que Monsieur Emanuele BOZZONE demeurant au Via E. Bossi 12/d, CH-6830 Chiasso (Suisse) a été nommé Liquidateur en remplacement de Maître Charles DURO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079400/11.

(150090481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

#### **MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 avril 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015078665/13.

(150089920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---